



Procès-Verbal

CFVU

—

Lundi 19 janvier 2026

Approuvé en CFVU du 23 février 2026

 **Université
Paris Nanterre**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU 19 JANVIER 2026

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents ou représentés :

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS OU REPRÉSENTES

COLLÈGE A

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)
M. FERHAT (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)
Mme LEBARBIER (Nanterre, une
ambition solidaire)
Mme ODDO (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme SEVERO (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. THOUVENEL (Nanterre, une
ambition solidaire)

COLLÈGE USAGERS

Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste
Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la
liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme MOREAU (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)
M. DESPEAUX (UNEF : pour nos
semaines de révision et contre la
sélection)
Mme MARTI (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)
M. SIA (UNEF : pour nos semaines de
révision et contre la sélection)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition
solidaire)
Mme CUBEDDU (Nanterre, une
ambition solidaire)
M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre,
une ambition solidaire)
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. JAILLOT (Agir pour Nanterre)
M. DELBOT (Nanterre, une ambition
solidaire)
M. DE VIENNE (Nanterre, une ambition
solidaire)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. ARRILLAGA (MGEN)
Mme HENNECART (Etablissement
d'enseignement secondaire –
Académie de Versailles)
Mme LEANDRI (Département des
Hauts-de-Seine)
M. OLIVIER (Entreprise)

COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de
tous)
M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)
M. RAT (SGEN CFDT)
Mme STOYANOV (CGT Paris
Nanterre)

Mme PATRELLE (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme BUTA (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme PEREIRA DOS SANTO (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme SEYDI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. AG AHMED (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. ZINOU (L'Alternative : POUR nos conditions d'études, CONTRE la précarité)

MEMBRES INVITÉS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. GALLIMARD (Vice-Président Formation et vie universitaire)

M. RISCHMANN (Vice-Président Formation et vie universitaire)

DIRECTION GÉNÉRALE DES CABINET DE LA PRÉSIDENCE SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)

DAJI

Mme BELAYACHI (Directrice adjointe)

Mme GORCHON (DAJI)

Mme FOURCAULD (DAJI)

INVITÉS

Mme JAMALEDDINE (SPOdF)

M. SAGUÈS (SPOdF)

Mme REATO (SPOdF – Cheffe de service)

DIRECTION ÉCOLES DOCTORALES

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Direction adjointe SCD-BU)

Mme PRUNEL (Responsable administrative COMETE)

M. RULLIERE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS ET RESPONSABLES ADMINISTRATIFS

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

Mme CARTEREAU (Responsable administrative UFR STAPS)

M. DRU (Directeur UFR STAPS)

Mme LAROCHE (Directrice adjointe DSP)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

ÉMARGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. SOUCHON (Mission Réussite)

Mme DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe UFR SSA)

M. PRADAT-PEYRE (Directeur adjoint UFR SEGMI)

Mme RIAZUELO (Directrice UFR SPSE)

SOMMAIRE

I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS	5
A) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX.....	5
B) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES.....	6
a) <i>Délibération générale relative aux admissions en Master 2 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil.</i>	6
b) <i>Offre de formation 2026-2030 (LMD 5) : maquettes de licence et de master</i>	8
c) <i>Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale 2026-2027</i>	12
d) <i>Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue 2026-2027</i>	12
e) <i>Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 7 janvier 2026</i>	13
C) CONVENTIONS.....	13
a) <i>Conventions de formation</i>	13
II. INFORMATIONS	14
A) RAPPORT DE LA MISSION REUSSITE POUR L'ANNEE 2024-2025	14
B) PRESENTATION DES TAUX DE REUSSITE EN LICENCE (2024-2025)	14
C) LETTRES DE MISSION 2025-2026	15

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 13 sous la présidence de Mme Jeleva.*

La Vice-présidente adresse ses meilleurs vœux aux élus avant de saluer le travail des services et composantes ayant préparé les différents points de l'ordre du jour. Elle indique que le 13 janvier les élus de l'UNEF ont demandé l'ajout de deux points à l'ordre du jour : « *un point sur la mobilisation des "sans fac" ainsi que la répression à l'encontre de notre syndicat* ». Elle indique que même si le sujet des jeunes sans affectation a déjà été amplement discuté, les deux points pourront être traités en fin d'instance.

Mme MOREAU indique avoir été convoquée à la Brigade de répression de la délinquance contre la personne pour des faits de diffamation, à la suite d'une affiche – qu'elle montre à l'instance – dénonçant la sélection à l'université. Elle dénonce une procédure qu'elle estime scandaleuse à l'encontre d'une opinion exprimée par des étudiants et qu'elle considère comme une atteinte à la liberté d'expression. Elle souligne que, si la présidence se sent offensée par une comparaison avec la politique menée par le président de la République et par le gouvernement, il conviendrait de ne pas en reprendre les orientations. Elle invite les élus de la CFVU à se positionner et à prendre connaissance de l'article de *L'Humanité* consacré à ce sujet. Elle estime que la présidence a dépassé certaines limites et rappelle, à cet égard, les pratiques de surveillance révélées par *StreetPress*. L'UNEF propose l'ouverture de négociations et un retour à un cadre de discussion afin de trouver une solution à la situation des « sans fac ». Dans cette perspective, elle souhaite la désignation de médiateurs pour faciliter les échanges, tout en affirmant avec force que les « sans fac » maintiendront leur mobilisation.

La Vice-présidente rappelle que ces points seront examinés à la fin d'ordre du jour. Elle affirme avec force que l'université n'a aucune intention de porter atteinte aux droits et libertés des organisations représentatives étudiantes, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre habituel et juridique de la liberté d'expression. S'agissant de l'affiche ayant donné lieu au dépôt de plainte et dans laquelle elle se trouve directement mise en cause, elle invite chacun à se placer sur le plan humain et à imaginer ce que l'on peut ressentir en découvrant, le jour de l'accueil des étudiants primo-arrivants, les murs de l'université tapissés de son image assortie d'accusations qu'elle juge injustes, ignobles et scandaleuses. Elle souligne que le recours à une plainte n'est pas une décision facile mais que, si ce n'est pas la première fois que des accusations et des insultes sont proférées, un seuil a cette fois été franchi. Elle rappelle que de telles accusations portent atteinte non seulement à sa personne, mais aussi à l'ensemble de la communauté qui l'a élue. Elle indique enfin que ce n'est pas la référence à l'image du président Macron qui est en cause, mais bien la nature des propos tenus, jugés inacceptables et ne pouvant rester sans suite.

Mme MARTI estime qu'il n'est pas possible de commencer la CFVU sans débattre des points proposés par l'UNEF alors qu'une élue de cette association a été convoquée au commissariat.

La Vice-présidente souligne qu'elle ne lui a pas donné la parole.

S'ensuit un échange inaudible.

Mme MARTI reprend la parole et souligne que, selon ce raisonnement, toute critique adressée au président de la République reviendrait à mettre en cause l'ensemble des citoyens, ce qui n'est pas recevable. Elle rappelle qu'à travers cette affiche, l'UNEF n'entend nullement attaquer la communauté universitaire, et que ce type d'expression relève des actions syndicales légales menées par une organisation pour laquelle ont voté 2 000 étudiants.

La Vice-présidente la prie d'enlever les affiches scotchées {*affiche susmentionnée et article de L'Humanité*}.

Mme MARTI refuse de retirer ces affiches. Elle lui assure que la volonté de réprimer par la peur, les tribunaux et les commissariats ne marchera pas. L'UNEF propose de la discussion et de la médiation.

La Vice-présidente lui laisse la responsabilité de ces propos et demande une nouvelle fois le retrait de ces affiches.

I. DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

a) Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbaux du 13 octobre et du 8 décembre 2025

Mme GADOT pointe une erreur dans le procès-verbal de décembre, en p. 7 : il convient de remplacer « les élus des conseils de SSA¹ et de SITEC² » par « les élus des conseils de SSA et de SEGMI³ »..

En l'absence de remarques supplémentaires, la Vice-présidente donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote sous réserve de la correction susmentionnée :

- De M. Thouvenel à Mme Oddo ;
- De M. Olivier à Mme Jeleva ;
- De Mme Severo à M. Benucci ;
- De Mme Leandri à Mme Jeleva ;
- De M. Delbot à Mme Fourault-Cauet ;
- De M. Jaillot à M. Demichel ;
- De Mme Hennecart à Mme Fourault-Cauet ;
- De M. Ag Ahmed à Mme Pereira Dos Santos ;
- De M. Sia à M. Despeaux ;
- De Mme Buta à M. Despeaux ;
- De Mme Magand à Mme Karlowski ;
- De Mme Seydi à Mme Pereira Dos Santos.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les procès-verbaux du 13 octobre et du 8 décembre 2025.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 14

b) Politique générale et instances

a) Délibération générale relative aux admissions en Master 2 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil.

La Vice-présidente explique que les capacités d'accueil donnent une estimation des étudiants qui pourront être accueillis en M2⁴. La poursuite d'études est bien garantie : les étudiants ayant validé un M1 peuvent intégrer un M2 de la même mention. L'établissement propose 4 472 places à la rentrée 2026, ce qui représente une augmentation de 15 places par rapport à 2025. Pour les formations créées à la rentrée 2026, il est proposé que l'ouverture en M2 se fasse en 2027.

M. DESPEAUX indique que l'UNEF votera contre ces capacités d'accueil, estimant qu'elle ne répondent ni aux besoins réels ni à la situation de dizaines de milliers de jeunes se retrouvant sans master. Il demande des précisions sur le nombre de candidatures, les candidats refusés et ceux placés sur liste d'attente. Il est possible d'approcher la réalité d'une sélection sociale et discriminante via MonMaster : plus de 30 % des étudiants n'ont jamais reçu de proposition de la plateforme et plus de 40 % n'ont accepté aucun vœu. Il rappelle que la mobilisation autour des « sans fac » est loin d'être terminée et évoque, sur Parcoursup, les différences de traitement entre bacheliers technologiques et généraux. Il donne à titre d'exemple le pourcentage de bacheliers professionnels refusés dans les formations de l'Université Paris Nanterre. L'UNEF se positionne contre toute suppression de places, même lorsqu'elles sont réattribuées ailleurs, car certains jeunes ne pourront pas suivre la formation de leur choix. Il alerte enfin sur la tendance croissante à développer certaines formations selon une logique de rentabilité.

¹ Sciences Sociales et Administration

² Systèmes Industriels et Techniques de Communication.

³ Sciences Économiques Gestion Mathématiques Informatique.

⁴ Seconde année de master.

La Vice-présidente l'invite à recentrer son propos sur le sujet qui est celui des capacités d'accueil en Master 2.

M. DESPEAUX dénonce ces capacités d'accueil jugées austéritaires et souligne que, même si la baisse n'est pas importante en termes absolus, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas une baisse significative en termes relatifs.

La Vice-présidente note qu'il a profité de ce point pour évoquer le fonctionnement de Parcoursup. Ses propos révèlent une méconnaissance du fonctionnement du recrutement en M2. Elle rappelle que le droit à la poursuite d'études dans le deuxième cycle permet aux étudiants ayant validé le M1⁵ dans un parcours donné de s'inscrire de droit dans le M2 correspondant, sans procédure de sélection. Elle précise que certaines formations offrent toutefois des places à des candidatures extérieures.

Mme KARLOWSKI s'interroge sur l'automatisme du passage en M2 face à la baisse de 24 à 4 places dans une formation en théâtre (contre 17 en M1). Elle s'étonne de l'absence des CMI⁶ dans ce document.

La Vice-présidente répond que le cadrage des CMI fait par le réseau Figures implique que les étudiants intégrant le CMI en première année poursuivent jusqu'au M2. Il n'y a donc pas de recrutement extérieur.

Mme MERY explique que la formation en théâtre évoquée est un parcours qui ouvre une année sur deux pour des raisons pédagogiques. 4 places sont prévues en plus de la promo du M1 de cette année pour des personnes de l'extérieur.

M. DESPEAUX réitère sa demande de connaître le nombre de candidats postulant en M2. Il souligne que de nombreux étudiants se retrouvent dans des filières qui ne correspondent pas à leur premier choix et souhaitent donc se réorienter.

La Vice-présidente note la demande d'indicateurs et confirme que la réorientation constitue un enjeu important, rendue possible par l'ouverture des formations sur Ecandidat. Elle rappelle toutefois que les capacités matérielles et les ressources humaines limitent le nombre d'étudiants pouvant être accueillis en M2 et qu'il est essentiel que ceux ayant intégré la formation en M1 puissent poursuivre leur cursus dans de bonnes conditions.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote sur les capacités d'accueil en M2.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les capacités d'accueil en M2.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 13

Abstentions : 2

La Vice-présidente indique que les attendus et critères s'inscrivent dans la stabilité par rapport à l'année antérieure.

M. DESPEAUX estime que derrière ces critères se cache une sélection sociale et discriminante, les notes ne pouvant être équivalentes pour des étudiants contraints de travailler parallèlement à leurs études ou issus de quartiers populaires où les collèges et écoles sont moins bien dotés. Il considère qu'une sélection basée sur les seules notes conduit à une exclusion sociale. Il cite des statistiques montrant que la proportion d'enfants de professions intellectuelles supérieures progresse tout au long du parcours scolaire, tandis que celle d'enfants d'employés ou d'ouvriers diminue. Il renvoie enfin à la revue *Marronnages*, qui consacre un dossier récent au racisme dans l'enseignement supérieur.

La Vice-présidente comprend que toute personne ayant saisi ou approuvé les attendus et critères d'une formation, mettant en avant de bons résultats dans telle ou telle matière, se voit accusée de discrimination sociale et de racisme.

⁵ Première année de master.

⁶ Cours master ingénierie.

M. DESPEAUX récusé cette interprétation, qu'il juge inquiétante dans une université de sciences sociales, surtout à un moment où différents ministères ont alimenté des paniques morales visant à fragiliser les sciences sociales, lesquelles permettent de documenter les inégalités et discriminations existantes dans la société. Il précise qu'il ne visait pas des individus, mais une sélection dont les critères basés sur les notes produisent des effets sexistes, racistes ou excluants.

La Vice-présidente rappelle que la discussion ne porte pas sur la sélection dans l'enseignement supérieur, mais sur la communication des attendus et critères aux étudiants, tels que proposés par les enseignants de l'établissement, afin que les candidats sachent quels éléments valoriser dans leur dossier. Elle réaffirme qu'elle juge inacceptable que l'on s'en prenne de cette manière à des collègues investis pour les étudiants.

M. GIOT-MIKKELSEN souhaite savoir s'il est possible d'effectuer des comparaisons avec les années précédentes, par exemple concernant la diminution des volumes horaires, afin de dégager d'éventuelles tendances selon les différents types de formation.

La Vice-présidente répond que cette question relève davantage du point suivant, qui porte sur les maquettes de formation.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle ouvre le vote sur les attendus et les critères.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les attendus et critères de recrutement pour l'admission en master 2.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 23

Contre : 10

Abstentions : 4

La Vice-présidente invite enfin les élus à se prononcer sur la délibération générale, qui sera soumise au vote du conseil d'administration du 26 janvier.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la délibération générale relative aux admissions en Master 2.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 10

Abstentions : 5

b) Offre de formation 2026-2030 (LMD⁷ 5) : maquettes de licence et de master

La Vice-présidente salue l'investissement, voire le dévouement, des enseignants-chercheurs et des collègues BIATSS⁸ impliqués dans la construction et dans le processus de saisie des maquettes. Elle reconnaît également le rôle des directions de composantes, qui font le lien entre la vice-présidence formation et les équipes – un rôle qu'elle sait être parfois délicat.

Elle rappelle le contexte dans lequel l'offre de formation du LMD 5 est construite et la nécessité absolue d'une offre plus soutenable et en cohérence avec les moyens enseignants et administratifs disponibles. Elle évoque la souplesse dans le choix des leviers à mobiliser selon les caractéristiques des formations, afin d'améliorer leur soutenabilité : ajustement du volume horaire étudiant, réduction des listes à choix, renforcement des mutualisations, transformation des cours. Elle souligne que si certaines pistes ont déjà été identifiées, la vice-présidence reste à l'écoute de propositions alternatives, adaptées aux spécificités de chaque formation. Il était important de veiller à ce que les efforts consentis ne pèsent pas excessivement sur certaines formations et à

⁷ Licence master doctorat.

⁸ Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé.

une répartition équilibrée. Une offre de formation soutenable est nécessaire pour continuer à offrir des formations de qualité et maintenir de bonnes conditions de travail pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Les maquettes présentées aujourd'hui sont le résultat d'un accord de principe entre les composantes et la vice-présidence et ont été validées par les conseils des composantes. 75 maquettes de licence sont soumises au vote, venant s'ajouter aux 133 déjà approuvées lors de la CFVU de décembre. Les efforts et le travail accomplis ont permis d'approcher l'achèvement des maquettes pour la quasi-totalité des formations de licence générale, certaines maquettes restant toutefois à finaliser.

Elle signale que la maquette de la licence d'administration publique, qui avait fait l'objet d'un vote négatif lors de la dernière CFVU, a depuis évolué et a intégré la nécessité de participation à l'effort de soutenabilité. Elle ajoute que la maquette Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie fera l'objet d'un vote séparé.

M. GIOT-MIKKELSEN constate une baisse des volumes horaires et demande s'il existe un outil permettant de quantifier cette impression. Il s'inquiète d'un impact sur la qualité des formations.

La Vice-présidente confirme que l'un des enjeux de la construction de l'offre de formation du LMD 5 réside dans la réduction du volume horaire. Pour le LMD 4, malgré un cadrage visant à assurer la soutenabilité et tenant compte des moyens insuffisants de l'établissement, l'offre de formation avait conduit à une augmentation significative du volume horaire (+30 000 heures par rapport au LMD 3). Seuls 65 % en moyenne de ces heures ont pu être assurées par le service statutaire des enseignants titulaires ; le reste a été couvert par des heures complémentaires ou le recours à des vacataires, ce qui a représenté une charge importante pour la communauté enseignante et administrative. Cela a conduit à la volonté de proposer une offre de formation plus soutenable avec un volume horaire plus réduit. L'établissement ayant choisi de maintenir une offre de formation riche en termes de mentions et parcours, le seul levier de soutenabilité à disposition était le volume horaire. Elle souligne que le contexte national s'est durci.

M. GIOT-MIKKELSEN réitère sa question sur l'impact éventuel d'un volume horaire réduit sur la qualité des formations.

La Vice-présidente estime que la qualité d'une formation ne se résume pas à ses volumes horaires étudiants. Un des enjeux de la construction des maquettes a été d'identifier et de préserver les fondamentaux d'une formation.

Pour M. DESPEAUX, cet échange met en évidence le fait que le point de départ de la discussion sur la refonte des maquettes n'est pas pédagogique, mais budgétaire. Il dénonce un manque de transparence dans les documents présentés et suggère la création d'un document de synthèse comparant les heures équivalent TD⁹ et le rapport H/E¹⁰ par rapport au LMD 4. L'UNEF a réalisé ses propres calculs : 32 % des formations en licence présentent un H/E supérieur à 17 (seuil évoqué pour les masters) et 44 % des masters. Il estime que ces indicateurs, qui servent à justifier des dégradations des conditions pédagogiques, sont illégitimes, d'autant que comparer les formations n'a pas de sens. L'UNEF votera contre pour ces raisons. Il ajoute que le H/E augmente entre la L1 et la L3 en raison de la sélection sociale qui s'opère et de la déperdition des effectifs, en partie due à la suppression des droits étudiants. Il conclut sur le fait que les élus sont appelés par une « gouvernance de gauche » à voter pour la dégradation des conditions d'étude et de travail. Il estime que la mobilisation est le seul moyen de ne pas rester spectateur de la destruction de l'enseignement supérieur.

Pour la Vice-présidente, s'opposer à ces maquettes ne garantirait pas le maintien de formations de qualité, bien au contraire. Si les volumes horaires prévus par les maquettes sont trop élevés, certains enseignements risquent de ne pas pouvoir être assurés, faute de ressources humaines et de locaux suffisants, ce qui reviendrait à ne pas respecter les engagements de l'établissement. Elle en appelle à la responsabilité collective dans ce contexte. Elle rappelle que les éléments de cadrage ont été discutés pendant plusieurs mois. Il aurait été possible de proposer un cadrage conditionnant le maintien des formations au nombre d'inscrits ou de fixer un volume horaire encore plus strict. Le rapport H/E avait été retenu, pour les formations de master, comme un moyen pertinent de prendre en compte ces paramètres, en permettant de proposer des formations à volumes horaires plus élevés pour des cohortes plus importantes. Elle indique qu'il est possible d'améliorer la soutenabilité d'une formation par d'autres volets que les volumes horaires étudiants. Elle explique enfin que l'outil utilisé par l'établissement pour la saisie des maquettes intègre les mutualisations

⁹ Travaux dirigés.

¹⁰ Heure par étudiant.

suivant un principe de consommateur/ producteur, ce qui peut conduire à des ratios H/E surestimées pour certaines formations, et sous-estimés pour d'autres – raison pour laquelle ils n'apparaissent pas dans les documents.

M. DRU confirme que les volumes horaires sont des éléments permettant de cerner l'amélioration d'une formation, mais il tient à mettre en avant le travail qualitatif et à saluer la richesse des échanges pédagogiques menés au sein des équipes pour élaborer ces maquettes.

La Vice-présidente abonde dans le même sens. Dans le cadrage, il a été important d'introduire une certaine souplesse en raison de la spécificité et des caractéristiques de chaque formation.

M. DESPEAUX aimerait savoir combien d'heures équivalent TD ont été supprimées par rapport au LMD 4. Il rappelle que l'UNEF s'est déjà opposée à l'indicateur H/E, qu'il juge peu pertinent pour objectiver des éléments et qu'il considère comme un outil susceptible de réduire l'offre de formation. Il précise que l'UNEF ne s'oppose pas à un H/E élevé, car cela favorise la réussite des étudiants, mais attire l'attention sur le fait que de nombreuses formations sont menacées pour cette raison selon le cadrage actuel. Il souligne également les injonctions contradictoires auxquelles sont soumis les enseignants.

Mme JOURDHEUIL appuie les propos de M. DRU sur l'engagement des équipes pédagogiques à proposer une offre de formation de qualité. Elle insiste sur le fait qu'ACTUL ne tient pas compte des enseignements mutualisés, ce qui induit des incohérences dans les ratios.

La Vice-présidente rappelle que Actul intègre bien les mutualisations. Cette intégration se fait suivant un principe de producteur/ consommateur : toutes les heures d'un EC mutualisé sont affectées à la formation déclarée « productrice » de l'EC, et non pas réparties entre les formations suivant leurs effectifs. Ce fonctionnement peut conduire à des déséquilibres dans les H/E notamment si tous les EC mutualisés entre deux formations sont « produits » par la même formation. Elle rappelle qu'il n'est pas question de seuil H/E pour les licences. Concernant les masters, ce seuil permettait de ne pas se baser uniquement sur les heures TD, ce qui semblait trop réducteur au regard de la qualité des formations. Elle salue le travail mené par les équipes depuis plusieurs mois.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle propose d'ouvrir le vote sur les maquettes de licence, sous réserve d'erreurs techniques et sous réserve de l'introduction dans l'EC¹¹ « Compétences linguistiques » de l'ensemble de l'offre de langues de l'établissement.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation LMD 5 : maquettes de licence.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 23

Contre : 12

Abstentions : 2

La Vice-présidente propose ensuite d'évoquer la licence d'anthropologie. Elle tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un choix fait de gaieté de cœur de distinguer cette formation des autres, mais que cette décision a été prise par souci de transparence et de cohérence.

Mme FOURAULT-CAUET explique les raisons de l'avis défavorable émis par la vice-présidence sur la maquette Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie. Dans le cadre du LMD 4, le volume horaire de la licence était inférieur à 1 500 heures et il convenait d'augmenter le nombre d'heures dispensées – demande prise en compte par les équipes pédagogiques. Il avait également été demandé de réduire le nombre important de listes à choix proposées en L2 et en L3, en plus des trois itinéraires de la L3. Début janvier, il a été constaté que si ces remarques avaient été prises en compte en L2, en L3, le nombre élevé de listes à choix et d'itinéraires subsistait. Le sens pédagogique de ces itinéraires n'est pas remis en cause, mais la vice-présidence a formulé la demande d'un travail supplémentaire sur certains volumes horaires, sur la mise en œuvre complexe d'un enseignement à l'étranger ainsi que sur le format des enseignements choisis dans les

¹¹ Enseignement constitutif.

itinéraires (passage du CM¹² vers le TD). Cette modification aurait un impact sur les coûts sans modifier le volume étudiant. Elle ajoute que sur la maquette modélisée, le nombre d'étudiants est homogénéisé entre les itinéraires, alors qu'en pratique, ces itinéraires sont très dissymétriques, ce qui questionne l'adéquation entre le format des CM compte tenu des effectifs très faibles constatés dans certains de ces itinéraires.

. Elle conclut sur le fait que si les collègues ont accepté de faire disparaître l'enseignement à l'étranger, ils ont refusé la demande de diminution des heures associées aux enseignements transversaux et la transformation des CM en TD.

M. DE VIENNE se fait le porte-parole des collègues anthropologues qui s'inquiètent de l'issue de ce vote. Il rappelle que la plupart des demandes formulées ont été satisfaites : réduction de 198 heures équivalent TD pour les seuls itinéraires de L3 et suppression des listes à choix. Il ajoute que le département a fourni d'énormes efforts pour réduire les coûts et partage cette nécessité dans le contexte actuel. La transformation des CM en TD semble difficile à défendre d'un point de vue pédagogique : en effet, les trois itinéraires correspondent à des sous-disciplines majeures et les étudiants doivent acquérir un socle de compétences qui ne peut être transmis que par des cours théoriques approfondis, distincts des TD. Il semble difficile de réduire davantage l'offre de formation. De plus, passer en TD expose à des coûts supplémentaires : dès lors qu'un groupe dépasse 35 étudiants, deux groupes doivent être constitués. Il regrette par ailleurs l'abandon de l'enseignement avec l'alliance EDUC¹³, qui n'aurait pas eu de coût pour l'établissement (un départ en Norvège financé par l'EDUC), mais note que la demande a été entendue. Il espère que les inquiétudes des collègues seront prises en compte.

M. RAT demande si les trois itinéraires sont réunis dans le même CM.

Mme FOURAULT-CAUET répond par la négative.

M. RAT estime donc que le passage en TD coûtera moins cher à l'établissement.

M. DE VIENNE précise que cette réduction de coûts ne serait effective que si le nombre d'étudiants ne dépasse pas 35 par groupe. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un enjeu pédagogique : il est difficile de faire un socle disciplinaire commun pour ces trois itinéraires. Il répète qu'il n'est pas possible de délivrer le même savoir dans un TD que dans un CM. Il évoque par ailleurs un enjeu autour d'une convention avec Rueil-Malmaison, qui est source d'inquiétude.

M. DESPEAUX souligne que cette discussion s'applique également à d'autres formations : les arguments reposent davantage sur des considérations budgétaires que sur des raisons pédagogiques. L'UNEF s'oppose à ce qu'une logique de « gestion de la misère » guide la construction des maquettes. Les enseignants devraient pouvoir concevoir leurs maquettes uniquement en fonction de critères pédagogiques. Il ajoute que des documents transparents permettraient aux élus de mesurer le nombre d'heures supprimées.

Mme FOURAULT-CAUET confirme que ces discussions ont eu lieu avec de nombreuses formations. Elle précise que, si la logique appliquée était strictement comptable, les itinéraires de L3 seraient supprimés, ce qui n'est pas envisageable compte tenu de la très grande diversité des spécialisations. Néanmoins, au regard des efforts consentis par l'ensemble des autres formations, elle estime nécessaire de poursuivre la discussion, ce qui justifie cet avis défavorable.

Pour la Vice-présidente, le fait de comptabiliser les heures en CM ou en TD n'a que peu d'importance puisque le contenu que l'enseignant choisit de dispenser n'est pas affecté par le format des heures lorsque les effectifs sont limités. Elle estime que cette transformation ne sera pas perceptible par les étudiants et ne modifiera pas le contenu qui leur est proposé. Elle ajoute que l'établissement soutient la licence d'anthropologie et a défendu face aux tutelles le parcours « Pratique musicale et ethnomusicologie ». Il paraissait indispensable d'informer l'instance des échanges menés pour cette formation, d'autant plus que les derniers ajustements demandés ne sont pas de nature à modifier la qualité et le contenu de la formation.

En l'absence de remarques supplémentaires, elle propose de soumettre au vote la maquette telle que validée par le conseil de l'UFR¹⁴ SSA. Elle insiste sur le fait qu'il n'est pas envisageable que la vice-présidence formation modifie d'autorité une maquette. Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Patrelle à Mme Siddiqui.

¹² Cours magistraux.

¹³ Alliance European Digital UniverCity.

¹⁴ Unité de formation et de recherche.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la maquette de la licence Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 19

Contre : 16

Abstentions : 2

M. DESPEAUX explique que l'UNEF a voté en faveur de cette maquette comme un geste symbolique d'opposition, rappelant que la construction des formations devrait reposer sur des critères pédagogiques et non sur des logiques comptables.

La Vice-présidente répète qu'il paraissait important de porter à la connaissance de l'instance les demandes formulées à cette formation, et les réactions des responsables au regard des efforts consentis par les autres formations.

Elle propose ensuite de passer au vote sur les maquettes de master. Elle salue le travail mené par les équipes afin de préserver la qualité des formations et dans un souci de soutenabilité.

M. BAUDRY vérifie que l'augmentation des volumes horaires de certains masters vient de l'ouverture à l'apprentissage.

La Vice-présidente le confirme.

Mme BOUSSARD attire l'attention sur une erreur matérielle dans une maquette qui vient du report dans ACTUL. Elle précise que la maquette a été votée par le conseil d'UFR avec le bon volume horaire.

La Vice-présidente propose un vote de l'ensemble des maquettes sous réserve de la modification de ce volume horaire. Elle rappelle qu'il est important que les maquettes de master puissent être soumises au vote des conseils d'UFR sur la base d'ACTUL afin de limiter ce genre de situation.

Elle donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Moreau à Mme Siddiqui ;
- De M. Zinou à Mme Karlowski.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur l'offre de formation LMD 5 : maquettes de master.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 12

Abstentions : 2

c) Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation initiale 2026-2027

d) Brochure des tarifs et des droits de scolarité en formation continue 2026-2027

Ces points sont reportés.

La séance est suspendue à 16 h 45 et reprend à 17 h 06.

M. DESPEAUX souligne que lors du dernier conseil d'administration, la présidence ne s'était pas engagée à ne pas augmenter les frais d'inscription pour les étudiants étrangers dans un contexte où le ministère a lancé des assises sur le financement de l'enseignement supérieur. L'UNEF réaffirme son opposition à une telle mesure et revendique des frais d'inscription à zéro euro.

La Vice-présidente répond que la présidente a déjà donné la position de l'établissement concernant des droits d'inscription différenciés.

M. DESPEAUX alerte les élus sur l'absence d'engagement à ce sujet.

La Vice-présidente réaffirme la position de l'établissement qui est celle d'un accueil des étudiants internationaux dans les meilleures conditions possibles.

M. DESPEAUX rappelle que la licence d'économie-gestion n'est pas ouverte aux étudiants étrangers via Etudes en France.

e) Subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 7 janvier 2026

La Vice-présidente indique que la CAPE se réjouit de la bonne exécution financière en 2025 puisque la quasi-totalité du budget (104 000 sur les 110 000 €) a été utilisée, ce qui illustre le dynamisme des associations étudiantes. Cinq projets ont été présentés lors de la commission de janvier dont trois ont donné lieu à une proposition de subvention de moins de 5 000 € et rentrent donc dans le périmètre de la délégation du conseil d'administration à la présidente. Les deux projets soumis à l'avis de la CFVU sont :

- Concours de talent de l'UNICEF¹⁵ pour un montant de 963 € ;
- Projet de participation à la coupe de robotique de France et d'Europe pour un montant de 6 000 €.

Il y a également une demande de subvention d'une association pour 785 €.

En l'absence de remarques, la Vice-présidente donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote sur ces deux projets.

- De Mme Lebarbier à M. Demichel ;
- De Mme Gadot à M. Baudry.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les subventions allouées par la Commission d'Aide aux Projets étudiants (CAPE) du 7 janvier 2026.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 4

c) Conventions

a) Conventions de formation

CV 2025-424 Convention pour l'organisation des stages pour les étudiants de l'UFR STAPS¹⁶ en Licence 2 et en Licence 3 Éducation et Motricité (EM) 1^{er} degré dans les écoles de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN 92) / UPN

Il s'agit d'un renouvellement sans incidence financière.

CV 2025-473 Convention de partenariat pédagogique – International French School Singapour (IFS) / UPN

Cette convention initiale permet de diversifier les possibilités de stage pour les formations préparant aux métiers de l'enseignement.

CV 2025-550 Convention de formation relative aux métiers de l'enseignement (M2E) / UPN

¹⁵ Fonds des Nations unies pour l'enfance.

¹⁶ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Cette convention, avec l'académie de Versailles et tous les établissements faisait partie de l'INSPE¹⁷ de l'académie de Versailles, définit les modalités de partenariat pour la mise en œuvre des M2E.

M. DESPEAUX s'interroge sur les capacités d'accueil des M2E fixées par le rectorat.

Mme FOURAULT-CAUET répond que l'université a fait remonter un souhait concernant les effectifs qu'il serait possible d'accueillir, mais que le nombre de lauréats va entraîner une conséquence sur le nombre d'élèves fonctionnaires réellement présents. À ce jour, l'établissement ne connaît pas le nombre d'étudiants lauréats de concours, tout d'abord parce que le rectorat n'a pas communiqué à ce sujet et que de fortes incertitudes planent sur la mise en œuvre du concours dès cette année.

En l'absence de remarques supplémentaires, la Vice-présidente ouvre le vote sur ces trois conventions.
Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 40

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 12

II. INFORMATIONS

a) Rapport de la mission Réussite pour l'année 2024-2025

La Vice-présidente laisse la parole à M. SOUCHON, qui assume cette charge de mission depuis un an.

M. SOUCHON explique que le dispositif de tutorat est assuré par des tuteurs étudiants rémunérés à l'heure, pour un volume de 3 875 heures. Son rôle a consisté à répartir ces heures, coordonner les actions, informer les participants et résoudre les problèmes rencontrés. Le bilan réalisé auprès des enseignants a fait ressortir la nécessité d'évaluer le dispositif du côté des étudiants – démarche qui est engagée.

Il s'agit de la seconde année que l'établissement bénéficie de contrats de mentorat (150 heures par an) permettant de compléter le tutorat financé par l'université et de proposer des activités de monitorat en bibliothèque. L'établissement va rester sur une trentaine de contrats par an en raison de l'explosion des demandes dans les universités franciliennes. Son action a inclus la répartition des heures en fonction des besoins exprimés, la réponse aux demandes institutionnelles de la région et la diversification des types de contrats, notamment afin d'offrir un contrat dédié aux étudiants en situation de handicap.

Son action s'est également appuyée sur le besoin de former les directeurs d'études, qui jouent un rôle essentiel dans les dispositifs de réussite, mais ne comprennent pas toujours pleinement leurs missions, et sur la nécessité d'améliorer la communication entre les services et les directeurs d'études. Trois webinaires de formation ont été organisés à cet effet. Ces démarches de formation vont se poursuivre.

M. FERHAT demande si d'autres webinaires sont prévus pour les directeurs d'étude.

M. SOUCHON confirme qu'il s'agit de sa volonté.

La Vice-présidente remercie chaleureusement M. SOUCHON pour son engagement dans cette mission. Elle souligne que les webinaires ont été extrêmement appréciés par les directeurs d'études et rappelle l'investissement majeur de l'établissement dans la réussite des étudiants. Elle note que la coordination du tutorat s'est fortement améliorée, notamment grâce à un meilleur circuit de rémunération des tuteurs. Un enjeu reste le faible recours au tutorat par les étudiants ; un questionnaire a été mis en place pour identifier les freins éventuels. Elle salue également l'investissement des collègues dans leur rôle de directeurs d'études.

b) Présentation des taux de réussite en Licence (2024-2025)

¹⁷ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

La Vice-présidente souligne que pour la quatrième année consécutive, ces taux de réussite sont en augmentation, ce qui est le résultat des actions menées par l'établissement et de l'investissement des collègues. Sont présentés les taux de réussite globaux (nombre d'admis sur les inscrits) et les taux de réussite des « présents aux évaluations ». Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants lorsqu'ils sont comparés aux taux de réussite au niveau national : l'Université Paris Nanterre se trouve en treizième position au niveau national et en quatrième position au niveau francilien. Elle reconnaît qu'il est toujours possible de mieux faire : le taux de réussite en trois ans dans la même formation est de 40 %.

M. DESPEAUX souhaiterait disposer d'éléments sur les caractéristiques sociales des étudiants afin de mettre en relation les taux de réussite et l'origine sociale des étudiants. Il attire l'attention sur une étude parue en 2019 « La concurrence par la sélectivité entre masters franciliens », qui montre une augmentation de l'aisance sociale et une exclusion partielle des étudiants les plus défavorisés, avant même l'instauration de la sélection. L'augmentation de ces taux de réussite pourrait ainsi refléter un profil social plus favorisé des étudiants.

La Vice-présidente comprend que les taux de réussite en augmentation ne sont pas une bonne nouvelle pour l'UNEF.

Pour M. DE VIENNE, ces données ne reflètent pas les difficultés rencontrées par les étudiants pendant les années Covid. Il s'interroge sur l'existence, en interne, d'enquêtes permettant de vérifier et de contrôler d'éventuels biais dans la mesure de ces taux de réussite.

La Vice-présidente confirme qu'il existe des biais et notamment une forte hétérogénéité selon les composantes. Elle estime que le lien entre origine sociale et échec, s'il peut être établi dans certaines situations, est difficile à généraliser. Ce qui peut être vrai au niveau national peut se révéler plus nuancé au niveau local. Ainsi, dans l'établissement, le taux de réussite des étudiants boursiers est similaire à celui des étudiants non boursiers. Elle regrette que l'Université Paris Nanterre n'ait pas été incluse dans l'étude citée et souligne qu'une analyse locale serait intéressante pour éventuellement nuancer ou déconstruire certains propos.

M. DESPEAUX estime que, pour lutter contre l'échec à l'université, certains leviers matériels sont essentiels, mais dépassent l'échelle de l'établissement : par exemple, un pré-salaire étudiant, puisque la première cause d'échec est que 50 % des étudiants doivent travailler pour subvenir à leurs besoins. D'autres mesures relèvent en revanche directement de la responsabilité de la présidence, comme le rétablissement de droits étudiants (droit au redoublement, compensation entre les matières, règle du « max »), le dédoublement des TD ou le recrutement d'enseignants.

La Vice-présidente confirme qu'il est nécessaire de soutenir financièrement les étudiants en situation de précarité et souligne que, sur ce point, l'établissement fait son possible. Elle précise que la question des M3C¹⁸ est d'une autre nature et exprime ses réserves quant à l'idée que le rétablissement de la règle du « max » puisse constituer une mesure de soutien efficace pour les étudiants issus de milieux sociaux modestes.

Mme MARTI souligne que, pour les étudiants contraints de travailler pendant leurs études, il est utile que la meilleure note obtenue soit prise en compte et que les matières se compensent. Ces dispositifs constituent de véritables filets de sécurité pour ceux qui disposent de moins de temps pour étudier en raison de leur situation matérielle.

Elle évoque ensuite la politique budgétaire de l'établissement et met en parallèle les coupes de 70 millions d'euros sur les six prochaines années avec le fait que le seul poste en augmentation est celui de la sécurité destinée à des vigiles, des caméras et des actions judiciaires contre l'UNEF. Elle s'interroge sur l'absence de dispositif permettant de financer des nuits d'hôtel pour les étudiants sans domicile et estime que le service médical devrait bénéficier de moyens supplémentaires. Elle estime que les déclarations de la Vice-présidente sur la précarité des étudiants relèvent de « larmes de crocodile », la politique effective de l'établissement allant à l'encontre de ces engagements.

La Vice-présidente répond qu'un dispositif d'aide, notamment sous forme de nuits d'hôtel, a été mis en place par l'établissement, bien que sa visibilité puisse être améliorée. La connaissance de ces dispositifs est un enjeu, d'où la création du pôle SAiVE¹⁹. Elle ne s'exprimera pas sur les budgets de sécurité qui ne relèvent pas de la compétence de la CFVU. Elle insiste sur le fait que l'établissement fait son maximum pour soutenir

¹⁸ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

¹⁹ Service d'Aide à la Vie Étudiante.

les étudiants en difficulté, tant sur le plan financier que pédagogique – ce qui, elle le répète, ne passe pas par les modalités de contrôle des connaissances. Elle rappelle enfin qu'un diplôme a une valeur et reflète des acquis et qu'il n'est pas possible de lier des éléments de situation sociale à des éléments d'évaluation.

c) Lettres de mission 2025-2026

Des lettres de mission sont disponibles sur le nuage : mission Handicap ; mission Coordination EAD²⁰ ; mission Sportifs de Haut Niveau et Sportifs d'excellence ; mission Direction de l'entrepreneuriat ; direction adjointe de l'INSPE.

La Vice-présidente laisse la parole aux élus de l'UNEF, même si elle estime que le sujet a été abordé lors des différents points.

Mme MARTI regrette que ce point soit renvoyé en fin d'ordre du jour. Elle estime qu'un seuil a été franchi en matière de répression : une élue du syndicat majoritaire, représentant 60 % des suffrages aux élections étudiantes, ayant été convoquée au commissariat à la suite d'une affiche critiquant la présidence. Elle affirme que l'UNEF poursuivra cette mobilisation, qu'elle se défendra et obtiendra gain de cause, comme par le passé. Elle considère que, pour mettre un terme à ce conflit, la présidence doit renoncer à ce qu'elle qualifie de « politique de la terre brûlée ». Elle cite l'exemple de l'Université de Lille, où la mobilisation des « sans fac » a cessé à la suite de propositions jugées acceptables et d'un compromis trouvé avec la présidence. Elle ajoute que le recours aux forces de l'ordre et aux procédures judiciaires ne permettra pas de faire disparaître les « sans fac », rappelant que cela ne concerne que 46 personnes, un nombre qu'elle juge dérisoire au regard des 35 000 étudiants de l'Université Paris Nanterre.

M. DESPEAUX constate qu'il ne reste plus que six élus, hors présidence, à siéger au sein de l'instance, et dénonce ce qu'il qualifie de « démocratie de façade ». Il estime que d'autres choix politiques locaux seraient possibles, consistant notamment à recevoir les étudiants mobilisés et à rechercher des solutions alternatives, comme cela se pratique dans d'autres universités, plutôt que de consacrer des moyens financiers à des dispositifs de sécurité (huissiers, caméras, agents de sécurité privée). Il affirme que l'UNEF poursuivra son engagement et considère que la politique menée localement ne se distingue pas de celle du ministère ou de celle des universités placées sous tutelle. Il conclut en soulignant que les orientations et les méthodes de l'UNEF ont été validées par le vote des étudiants.

La Vice-présidente l'interrompt en récusant l'idée selon laquelle les étudiants auraient validé l'affichage de visages de membre de la gouvernance de l'établissement.

S'ensuit un échange inaudible.

La Vice-présidente répète que ces méthodes sont inacceptables. Elle estime qu'un cap a été franchi et que ces méthodes sont indignes d'une association étudiante.

Mme MARTI comprend que la comparaison au président Macron puisse être vexante, mais répète que la présidence applique une politique similaire.

M. DESPEAUX insiste sur le fait que la Vice-présidente est une responsable élue. Il note que la manière de régler les conflits sociaux de la part de la présidence relève des moyens de l'État : la police et la justice.

La Vice-présidente affirme que l'université ne cédera jamais sur l'inscription des étudiants sans affectation. L'ensemble des candidats seront traités de façon juste et équitable dans le respect des procédures.

S'ensuit un échange inaudible.

La Vice-présidente estime que les insultes et la mauvaise foi des élus de l'UNEF sont sans limite.

²⁰ Enseignement à distance.

M. DESPEAUX l'interroge sur les élections aux conseils centraux et les conseils d'UFR.
La Vice-présidente ne dispose pas de tous les éléments sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 18 heures 15.

La Présidente de l'Université
Caroline ROLLAND-DIAMOND

